

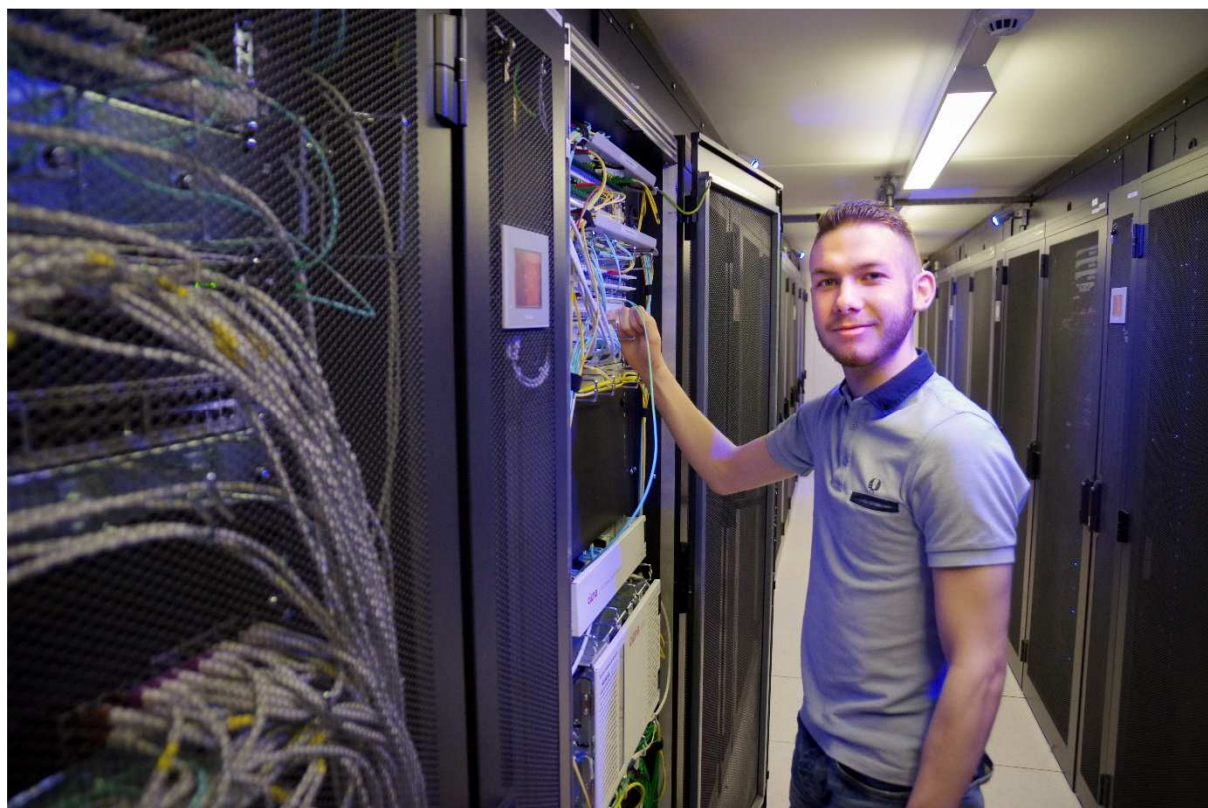
Concept d'encadrement des apprentissages CDS

Informaticien-ne CFC technique des systèmes

CENTRE/SITE(S)	CDS
DOMAINE	Informatique
RÉDACTEUR DE L'OFFRE	Samir Gaillard Michele Korell Yannick Lager Pascal Riand
DATE	Juillet 2020
VERSION	1

Table des matières

1.	Dénomination de la profession	3
2.	Procédure d'engagement	4
3.	Conditions de travail.....	5
4.	Organisation de la formation	6



Pour faciliter la lecture du présent document, les termes génériques sont au masculin. Ils incluent naturellement les personnes de sexe féminin et masculin.

1. Dénomination de la profession

DÉNOMINATION DE LA PROFESSION	Informaticien CFC technique des systèmes
PROFIL PROFESSIONNEL	<p>L'informaticien conçoit, développe, réalise, intègre, installe, met en service et maintient des systèmes et des applications informatiques et en assure le support pour les utilisateurs. Il s'occupe du matériel et des logiciels, des ordinateurs individuels ou reliés à un réseau ainsi que des systèmes de saisies de données, de transmission et de commandes de processus.</p> <p>Source : site orientation.ch Lien</p>
DOMAINES DE COMPETENCES	<p>Les compétences développées durant l'apprentissage d'informaticien sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• installer des appareils informatiques et des réseaux, assembler les différents éléments et les monter;• établir et traiter, de manière autonome, des parties de projets de groupe formant un ensemble;• analyser et apprendre à utiliser les nouveaux logiciels, avec leurs avantages, leurs inconvénients et leurs coûts;• procéder à des phases d'essai du matériel informatique et de logiciels et les mettre à jour;• planifier les travaux et établir un cahier des charges;• former le personnel à l'utilisation des postes de travail;• préparer des bulletins d'information sur les nouveaux instruments de travail logiciels et leur fonctionnement; <p>L'apprentissage d'informaticien technique des systèmes permet également de développer les compétences ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">• choisir et sélectionner le matériel nécessaire à l'installation des réseaux et serveurs;• planifier, installer, mettre en service et configurer des réseaux, des serveurs et des postes de travail ainsi que des périphériques;• assurer une utilisation optimale et ininterrompue des réseaux et les développer;• sécuriser les réseaux, assurer la sauvegarde totale des données;• assurer la maintenance, exécuter des travaux d'entretien des ordinateurs, des réseaux, des serveurs, etc.;
TITRE VISÉ	Certificat fédéral de capacité (CFC) d'informaticien avec mention de l'orientation : technique des systèmes

CADRE LÉGAL ET DIRECTIVES

- Ordonnance de formation
- Plan de formation
- Profil de qualification
- Conditions de réussite

Sont accessibles sur le site du SEFRI (sbfi.admin.ch)

- Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs
- Loi fédérale sur la formation professionnelle

Sont accessibles sur le site de la Confédération suisse, (Admin.ch)

2. Procédure d'engagement

MISE AU CONCOURS

Début septembre de chaque année

Délai de postulation : 1 à 2 mois

CRITÈRES D'ENGAGEMENT

- Les connaissances de la profession et du milieu hospitalier
- Les capacités d'apprentissage
- Les capacités à communiquer et à collaborer
- La présentation soignée
- La motivation
- Les capacités d'adaptation

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Le processus d'engagement comprend les étapes suivantes :

- Mise au concours interne et externe
- Analyse et sélection des dossiers reçus par les Ressources humaines
- Entretien individuel avec les représentants des Ressources humaines
- Stage probatoire de 2-3 jours dans une unité IT
- Résumé de stage écrit

DÉBUT DE L'ACTIVITÉ

L'entrée en fonction est fixée au début août de chaque année.

3. Conditions de travail

ENGAGEMENT	<p>L'engagement d'un apprenti informaticien s'effectue par la signature d'un contrat officiel d'apprentissage auprès du Service de la formation professionnelle pour une durée de 4 ans.</p> <p>L'apprenti compte pour 0 EPT (Equivalent Plein Temps) tout au long de son apprentissage</p>
SALAIRES	<p>Salaire mensuel brut :</p> <p>1^{ère} année CHF 707.80</p> <p>2^{ème} année CHF 972.95</p> <p>3^{ème} année CHF 1239.40</p> <p>4^{ème} année CHF 1504.45</p> <p>Treizième salaire : versé en deux tranches (juin et décembre)</p>
HORAIRES	<ul style="list-style-type: none">• 42 heures hebdomadaires• Durée quotidienne : 8 heures 24 par jour (maximum 9 heures par jour)
HORAIRES ET JOURS DE TRAVAIL SPÉCIFIQUE	<p>Timbrage et horaire de présence entre 7h00 et 19h00.</p>
VACANCES	<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 20 ans, l'apprenti a droit à 27 jours de vacances par année.• Dès 21 ans, il a droit à 25 jours.• L'apprenti n'a pas le droit à des vacances durant le temps d'essai (3 premiers mois).• Les vacances comprennent au moins deux semaines consécutives durant l'année.• En principe, les vacances doivent être prises pendant les vacances scolaires.
ASSURANCE ACCIDENT HVS	<ul style="list-style-type: none">• L'apprenti est assuré contre les accidents professionnels et non professionnels par l'employeur.• L'assurance accident privée doit être annulée.• L'accident professionnel ou non professionnel doit être annoncé aux RH/Service Salaires.
DIVERS	<p>Les apprentis au CHVR bénéficient d'un tarif préférentiel pour les repas (-50%).</p>

4. Organisation de la formation

ACCUEIL PREMIERS JOURS	<p>Avant d'entamer leur activité au sein des services, les apprentis suivent une journée d'accueil durant laquelle ils sont informés :</p> <ul style="list-style-type: none">• de l'organisation de l'HVS,• des conditions cadres de leur apprentissage,• des règles professionnelles spécifiques à leur activité. <p>Le deuxième jour est un jour de formation commun à tous les apprentis : « Apprendre à apprendre » et « Santé et sécurité au travail ».</p> <p>Le troisième jour une visite du CDS et ICH est organisée, et les apprentis sont accompagnés dans leur service.</p>
INFORMATIONS AUX PARENTS	<p>Une rencontre est effectuée avant l'entrée en fonction de l'apprenti avec le responsable des apprentis, le FEE, et un représentant des RH.</p> <p>Une séance d'information aux parents est proposée chaque année au mois de septembre. Les thèmes abordés sont notamment : le statut de l'apprenti, les conditions d'encadrement et la sécurité au travail.</p>
STRUCTURE DE LA FORMATION	
COURS	<p>Les apprentis suivent une formation théorique organisée de la façon suivante :</p> <p>a) Les cours professionnels sont suivis auprès de l'EPTM à Sion. Les apprentis suivent 2 jours de cours par semaine.</p> <p>b) Les cours interentreprise (CIE) sont suivis auprès de l'EPTM à Sion. Les CIE sont obligatoires pour se présenter à la procédure de qualification (TPI).</p> <p>Les frais de déplacement pour les CIE sont remboursés par l'institution.</p> <p>Les informations peuvent être obtenues sur le site internet de l'EPTM, (eptm.ch)</p>
STAGES SPECIFIQUES	<p>L'apprenti informaticien effectue un tournus auprès des services suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Infrastructure/réseau• Support• Medical Devices• Développement application <p>Lors de ce tournus, un changement de site est possible. Il est également possible d'effectuer un stage linguistique dans le Haut-Valais.</p> <p>Sur demande de l'apprenti, un stage d'observation métier peut être organisé dans un autre service de l'HVS.</p>

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE	
PREPARATION ET ORGANISATION DES JOURNEES FEE	<p>L'encadrement des apprentis informaticiens est assuré par le FEE. Ce dernier doit être au bénéfice d'une formation pédagogique spécifique. Cette formation peut être entamée seulement après 2 ans de pratique professionnelle. Le FEE soutient l'apprenti dans son processus de formation.</p> <p>Un apprenti peut être formé dans le secteur administratif si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un FEE qualifié à cette fin est occupé à plein temps ou • Deux FEE qualifiés à cette fin sont occupés chacun au moins 60% <p>L'encadrement est également assuré au quotidien par l'équipe du service dans lequel se trouve l'apprenti.</p>
PLANIFICATION DE L'ENCADREMENT	<p>Un plan de travail individualisé précisant la planification des stages au sein des différents services est établi en début d'apprentissage.</p>
EVALUATION	<p>Le FEE évalue l'apprenti à l'aide des quatre outils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de formation (formatif) : 1x par semestre • Dossier de formation (formatif) : 1x par semestre • Journal d'apprentissage (formatif) : 1x par mois • Entretien structuré (formatif) : 1x par mois
COURS INTERNES	
DESCRIPTION	<p>En 1^{ère} année, l'apprenti bénéficie également d'une formation commune à tous les apprentis du CHVR sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à apprendre (1/2 jour) • Gérer son budget (1/2 jour) • Sécurité et santé au travail (1 jour).